



Nos opinions

Nous n'avons pas coutume de prôner nos convictions religieuses, sachant que trop souvent les bruyantes professions de foi ne sont qu'hypocrisie, réclame et exploitation...

La persistance de nos adversaires, d'un certain nombre d'entre eux du moins pour lesquels tous les moyens semblent bons, à nous calomnier, à nous faire passer pour des hérétiques, à soulever contre nous les préjugés des dévôts, nous fait sortir, un peu malgré nous, de notre réserve habituelle.

Une fois n'est pas coutume. A la veille de la nouvelle année et des événements sérieux qu'elle promet d'apporter, une profession de foi ne sera pas hors de saison; surtout au moment où la sainte Vérité fait si richement rimer libéral et anti-clérical, libéralisme et anti-cléricalisme, et nous traite de "journal de bas étage".

C'est drôle: Québec, probablement la ville la plus catholique du pays, est en même temps le foyer du libéralisme canadien. Au bout de trente ans, Ceci aurait eu le temps de tuer Cela, comme disait Victor Hugo. N'a-t-on pas là la meilleure preuve qu'on peut être excellent libéral en même temps que fervent catholique?

Il n'y a pas d'autre explication de ce phénomène que celle-ci: notre libéralisme n'est pas celui que condamne l'Eglise. Autres lieux, autres mœurs. Nous sommes au Canada, à mille lieues du commencement de l'Europe, du Portu-

gal par exemple, où la démocratie est actuellement en pleine révolte contre la monarchie, tandis qu'ici nous vivons heureux sous un régime constitutionnel, ayant la fiction de la monarchie sans en souffrir les abus.

On peut voir du reste, par quelques pages du magnifique traité de Mgr Cavagnis citées en deuxième page, que notre libéralisme est absolument orthodoxe, et que ceux qui veulent prohiber ici jusqu'au nom de libéral sont des éternuements qui ne savent ce qu'ils disent.

Nous sommes, nous aussi, — et nous nous en glorifions — de cette foule québécoise, de cette vicille garde incantrable dans ses principes, en politique comme en religion.

Nous sommes catholiques, nous croyons fermement à tout ce que croit et enseigne l'Eglise, et c'est précisément parce que nous vénérons la religion dans laquelle nous sommes nés et entendons mourir, que nous voulons la voir rester sur son divin piédestal et ne pas descendre au rang des partis politiques.

C'est parce que nous la respectons que nous n'acceptons pas comme sa parole autorisée celle de confrères laïques comme nous, qui s'improvisent apôtres et rêvent de grouper les catholiques en parti distinct entre les deux partis existants.

On nous cite l'Allemagne, où il y a un parti catholique ayant ses organes et sa représentation parlementaire. Mais, s'il est un pays où l'Eglise souffrante doit sentir le besoin d'une pareille organisation, n'est-ce pas en ce moment la France? Et cependant que voyons-nous? Nous venons justement de lire dans la Semaine religieuse de Québec, citant son homonyme de Limoges, que là-bas l'opinion catholique, l'épiscopat lui-même, sont décidément opposés à la formation d'un parti catholique.

La chimérique et dangereuse conception du parti catholique n'est plus à redouter, dit le journal limousin. Elle était déjà repoussée par une bonne partie de l'opinion catholique, les évêques la repoussent à leur tour. Et il cite à l'appui l'opinion d'une dizaine de prélats.

A plus forte raison dans un pays comme le Canada, ne saurait-il être question de rien de tel qu'un parti catholique. C'est encore une de nos opinions bien arrêtées.

Grande politique

L'augmentation du subside des provinces était déjà l'un de ces grands actes politiques qui suscitent pour illustrer un gouvernement.

L'hon. M. Gouin s'est par là acquis des titres impérissables à la reconnaissance publique, en complétant si heureusement l'œuvre de ses prédécesseurs Mercier et Parent; il faut aussi en remercier sir Wilfrid Laurier.

Il y a sur le tapis un autre projet de même envergure qui mérite de rallier tous les citoyens autour du gouvernement Gouin; c'est l'agrandissement du territoire provincial. Déjà le gouvernement Parent avait reculé la frontière septentrionale de la province de Québec jusqu'à la hauteur des terres. Aujourd'hui, il s'agit d'annexer toute l'immense péninsule d'Ungava, riche en mines, en poisson, gibier, etc. Nous avons sous les yeux des études descriptives de ce territoire, qui dépasse en étendue la superficie de la province actuelle. Nous reviendrons sur cet intéressant sujet. En attendant, on lira avec plaisir le mémoire adressé l'an dernier au gouvernement d'Ottawa par celui de Québec.

MÉMOIRE SUR UN CERTAIN AGRANDISSEMENT DU TERRAIN DE LA PROVINCE DE QUÉBEC VERS LE NORD

En soumettant à la Chambre des Communes le projet de loi créant les provinces d'Albert et de Saskatchewan, le Premier Ministre du Canada a fait la déclaration suivante: "Manitoba demande que les limites de son territoire soient reculées jusqu'au rivage de la Baie d'Hudson et cette demande me semble mériter un accueil favorable. Mais la province de Manitoba n'est pas la seule dont le territoire puisse être étendu jusqu'à la Baie d'Hudson. La province d'Ontario aurait le même droit à cette extension; la province de

Québec aurait aussi ce droit et la nouvelle province de la Saskatchewan aurait également droit à ce que son territoire fût étendu jusqu'au rivage de la Baie d'Hudson."

Les gouvernements des provinces d'Ontario, Manitoba et Saskatchewan sont en instance auprès du gouvernement du Canada pour avoir chacun leur part du territoire de Keewatin, du littoral de la Baie d'Hudson. La province de Québec n'a aucun intérêt immédiat dans ce territoire, dont elle est séparée par la Baie d'Hudson et le gouvernement de cette province, ayant pleine et entière confiance dans la sagesse, l'esprit de justice et l'équité de sir Wilfrid Laurier ainsi que de son gouvernement, n'a pas raison d'intervenir dans ce partage et s'en rapporte bien volontiers à ce qui sera décidé à ce sujet par le gouvernement du Canada, qui ne manquera pas d'accorder justice à qui de droit.

Mais cela n'empêchera pas la province de Québec d'avoir droit à sa part du littoral de la Baie d'Hudson, tel qu'admis par le Très honorable sir Wilfrid Laurier, dans les circonstances exposées ci-haut.

La contrée située au nord de la frontière septentrionale de la province de Québec forme géographiquement partie du territoire de cette province et devrait lui être annexée. Cette contrée est absolument isolée de toutes les autres parties du Canada, dont elle est séparée par de grandes étendues de mer; elle n'offre à ces provinces aucun avantage ou intérêt de la part des autres provinces, il ne peut y avoir aucune objection sérieuse à ce que cette contrée déserte et isolée soit annexée au territoire de Québec.

Pour la province de Québec, l'annexion de cette contrée déserte est absolument nécessaire pour la protection des forêts, du poisson et du gibier dans une partie considérable de son propre territoire.

Les sauvages qui habitent cette contrée du nord, en venant faire la chasse plus au sud dans la province de Québec, mettent le feu à la forêt et causent ainsi des incendies désastreux, ainsi que le fait est constaté par le Dr A. P. Low, de la commission de géologie, et d'autres explorateurs. Et quand ils ont causé ces dégâts, ils retournent dans leur territoire, où ils sont hors d'atteinte par les mesures adoptées par le gouvernement de Québec pour protéger ses forêts.

Il en est de même pour ce qui regarde la conservation du poisson et du gibier.

Il est incontestable qu'à raison de sa position géographique le territoire en question a tout à gagner en devenant partie de la province de Québec, en ce sens que le gouvernement de Québec est bien plus à portée que celui d'Ottawa, de l'administrer et de développer les ressources naturelles qu'il peut contenir. De la part du gouvernement de Québec, le service de protection et d'administration de ce territoire ne serait qu'une affaire d'extension de ce qui existe immédiatement au sud, au lieu que, de la part du gouvernement fédéral, il faudrait organiser un service spécial qui ne pourrait produire aucuns résultats sérieux sans entraîner des dépenses relativement considérables.

Pour toutes ces raisons, il est à propos de demander au gouvernement du Canada d'annexer au territoire actuel de la province de Québec toute la contrée au nord de la frontière septentrionale de cette province et s'étendant jusqu'au détroit d'Hudson, y compris, du côté de l'ouest, les archipels et les îles avoisinant la terre ferme à une certaine distance, y compris les îles et groupes d'îles suivants: Ottawa, Sleepers, Baker's Dozen, Belchers, North Belchers, King George, Mansfield, Charles, toutes les îles de la Baie d'Ungava et les îles Button.

D'ailleurs, la province de Québec a droit à cet acte de justice en compensation du consentement bien cordial qu'elle donne à l'agrandissement des provinces d'Ontario, Manitoba et Saskatchewan ainsi qu'à l'extension de leurs territoires respectifs jusqu'au rivage occidental de la Baie d'Hudson.

Le conseil des ministres approuve ce mémoire et avise de prendre de suite les mesures voulues pour que, dans le cas où le parlement du Canada passerait une loi pour annexer le territoire de Keewatin aux provinces de Saskatchewan, Manitoba et Ontario, ou à l'une ou l'autre de ces provinces, il soit inséré dans cette loi une clause annexant à la province de Québec tout le territoire compris actuellement entre la frontière nord de cette province et le détroit d'Hudson; du côté de l'est, par l'Océan Atlantique ou la lisière de territoire qui peut appartenir à Terre-Neuve, le long du rivage de cet océan; du côté de l'ouest, par la Baie d'Hudson, avec toutes les îles qui se trouvent dans la partie orientale de cette baie, entre la terre ferme et le 51e degré de longitude, et au nord de toutes les îles avoisinant la terre ferme, dans le détroit d'Hudson, enfin toutes les îles de la Baie d'Ungava, y compris les îles Button, à l'entrée de ce détroit.

Aussi, dès les premiers jours de la session parlementaire, de son siège au Sénat il a commencé à bombarder le gouvernement d'interminables interpellations, dictées, non par le désir de réparer un désastre public, mais uniquement par la haine personnelle, par l'envie de faire du mal à quelqu'un. Il est passé maître à ce vilain jeu; on l'a vu à l'œuvre à Québec depuis plusieurs années. Seulement l'éclatant

Le Sonnet d'Arvers

Un lettré nous adresse l'intéressante communication que voici: Vous avez publié l'autre jour le sonnet d'Arvers et quelques-uns de ses pastiches.

Il y a quelques années M. Louis Aigoin, qui paraît s'en être fait une spécialité, adressait au Figaro de Paris un sonnet construit sur les mêmes rimes que le sonnet d'Arvers.

Ce serait la réponse de l'inconnue, de la femme mystérieuse "à l'austère devoir pieusement fidèle."

On sait que Félix Arvers était intimement reçu dans la maison de Nodier. C'est sur l'Album de Mme Ménessier-Nodier que fut inscrit le fameux sonnet. Celui qui suit a été transmis par un vieil ami de Mme Ménessier-Nodier à M. Brisson. Inutile d'ajouter que c'est œuvre d'imagination de M. Argoin. Le voici:

Ami, pourquoi nous dire, avec tant de mystère, Que l'amour éternel en notre âme conçu Est un mal sans espoir, un secret qu'il faut taire, Et comment supposer qu'Elle n'en ait rien su?

Non, vous ne pouvez pas passer inaperçu, Et vous n'aurez pas dû vous croire solitaire. Parfois les plus aimés font leur temps sur la terre, N'osant rien demander et n'ayant rien reçu.

Pourtant Dieu mit en nous un cœur sensible et tendre. Toutes, dans le chemin, nous trouvons doux d'entendre Le murmure d'amour élevé sur nos pas.

Celle qui veut rester à son devoir fidèle S'est émue en lisant vos vers tout remplis d'elle: Elle avait bien compris... mais ne le disait pas.

Voici maintenant un autre réponse que M. Aigoin prête à la femme "de siècle" à laquelle aurait pu s'adresser Arvers. C'est la réponse de la femme qui avait bien compris:

Mon cher, vous m'amusez quand vous faites mystère De votre immense amour en un moment conçu. Vous êtes bien naïf d'avoir voulu le taire: Avant qu'il ne fût né, je crois que je l'ai su.

Pouviez-vous, m'adorant, passer inaperçu, Et, vivant près de moi, vous sentir solitaire? De vous il dépendait d'être heureux sur la terre: Il fallait demander, et vous auriez reçu.

Apprenez qu'une femme au cœur épris et tendre Souffre de suivre ainsi son chemin sans entendre L'aveu qu'elle espérait trouver à chaque pas.

Forcément au devoir on reste alors fidèle. J'ai compris, vous voyez, "ces vers tout remplis d'elle": C'est vous, mon pauvre ami, qui ne compreniez pas.

Et si vous voulez maintenant savoir où Félix Arvers a puisé son inspiration, la "source" de son célèbre sonnet, relisez le madrigal suivant de Bernard Coquard, avocat au Parlement de Dijon. Vous le trouverez dans un recueil de vers publié en 1754.

Est-il tourment plus rigoureux Que de brûler pour une belle Sans oser déclarer ses feux? Hélas! tel est mon sort affreux, Quoique je sois tendre et fidèle. L'espoir, qui des plus malheureux Adoucit la peine mortelle, Ne saurait me flatter comme eux: Et ma contrainte est si cruelle Que celle à qui tendent mes vœux Lira ce récit amoureux Sans savoir qu'il est fait pour elle.

Maître Corbeau à l'œuvre

Autour des ruines, l'odeur du cadavre attire toujours des voliers d'oiseaux sinistres, au bec crochu. Victor Hugo a décrit d'une façon saisissante, dans son Homme qui rit, l'allure de ses essais lugubres, d'abord tournant en rond, rétrécissant peu à peu leur cercle de gravitation, s'arrêtant parfois pour se percher à quelque distance de leur proie, se consultant entre eux par d'affreux croassements, comme pour se demander lequel se risquerait le premier.

Lequel de ces noirs corbeaux aura en ce moment le triste courage de se jeter sur les débris du pont de Québec? Il en est un tout désigné pour cette hideuse besogne: nous aurions à peine besoin de le nommer, c'est le sénateur Landry. A peine arrivé à Ottawa, il a jugé que le premier, le plus pressant de ses devoirs parlementaires serait de fouiller à fond cette masse lamentable de ferraille, dans l'espoir d'y découvrir la dépouille de quelque adversaire exécuté, car le sénateur est l'une de ces natures antiques pour qui le cadavre d'un ennemi sent toujours bon. Il sait parfaitement que le gouvernement a fait une enquête minutieuse et complète, et que tout sera mis au jour, pour la bonne raison qu'il n'y a rien à cacher. Tout de même, le sénateur veut y aller de sa petite enquête.

Aussi, dès les premiers jours de la session parlementaire, de son siège au Sénat il a commencé à bombarder le gouvernement d'interminables interpellations, dictées, non par le désir de réparer un désastre public, mais uniquement par la haine personnelle, par l'envie de faire du mal à quelqu'un. Il est passé maître à ce vilain jeu; on l'a vu à l'œuvre à Québec depuis plusieurs années. Seulement l'éclatant

insuccès de ses menées perfides contre sir Wilfrid-Laurier à propos des écoles, contre l'hon. S. N. Parent et l'hon. A. Turgeon à propos de tout, devraient l'avoir guéri de la rage de mordre, de cette bestiale manie qui lui est propre de frapper les gens par dessous la ceinture. Mais non, c'est un incurable.

Eh bien, qu'il y aille, dans les bas-fonds où l'entraîne sa nature; qu'il se livre à cœur-joie à sa hideuse manie de fouilleur, qu'il se traîne et se vautre à son aise dans les trous souterrains, en quête de scandales et d'affaires véreuses. Il n'en trouvera pas sous les décombres du pont de Québec, qui ne cachent rien autre chose qu'une immense calamité publique, rien de plus qu'un erreur scientifique. Ceux qui ont suivi d'un peu près cette gigantesque entreprise savent qu'elle a débuté au prix de trop grands sacrifices, qu'elle a eu à se débattre contre trop d'éléments contraires, pour y laisser soupçonner la moindre spéculation.

Tout ce que le sénateur Landry y gagnera, ce sera de perdre une de ses dernières loques de réputation. Déjà ses allures de corbeau affamé autour des ruines du Pont de Québec inspirent une invincible répugnance.

Les honnêtes gens disent qu'un sénateur de Québec devrait être le dernier, dans les circonstances, à chercher à nuire à l'entreprise capitale à laquelle s'intéressent ses concitoyens.

M. Ulrie E. s'est préparé en ce moment la publication d'un ouvrage intitulé La Prise de Québec, traduction d'un des ouvrages de Francis Parkman, avec illustrations. Le volume sera probablement prêt en janvier prochain.

L'hon. L.-O. David, toujours au service des causes généreuses, signe dans une autre colonne un excellent plaidoyer en faveur des petits employés à salaire fixe, dont la situation n'est décidément pas gaie dans ces temps de hausse générale.

A d'autres!

Imposez un droit d'exportation sur le bois à pulpe, dit-on, et vous forcerez les Américains à venir fabriquer ici leur pâte et leur papier.

Et cela au moment même où le gouvernement américain parle d'abolir le droit d'entrée sur la pulpe, ce qui favoriserait nos pulperies!

Croit-on les gens de la province de Québec assez naïfs pour tuer la poule aux œufs d'or? Ce cri de droit d'exportation est justement dirigé contre notre province, la grande fournisseuse de bois à pulpe. On serait bien avancé quand on aurait enlevé le gagne-pain d'une multitude de colons qui tournent en argent, à \$7 la corde, tout le petit bois qu'autrement ils seraient forcés de brûler sur place! Combien de cultivateurs qui, auparavant, crevaient sur leurs terres, étaient obligés de les vendre et de s'expatrier, et qui aujourd'hui ont acquitté leurs hypothèques et fait fortune avec l'épinière et le sapin qui infestaient leur propriété!

Des calculs basés sur l'étendue de nos terres à bois, il résulte que nous en avons pour 4,000 ans avant de les avoir épuisées. Il peut se faire qu'en ces temps reculés on fasse le papier avec autre chose que du sapin.

L'exemple de Grand'Mère, Shawinigan, Chicoutimi, Clarke City, Pentecôte, Ouatchouan, La Tuque, etc., prouve qu'il n'y a pas besoin de forcer les Américains à venir fabriquer chez nous. C'est une loi élémentaire d'économie que l'industrie se rapproche d'elle-même du milieu où se trouve la matière première, et que le transport du produit fini sauve beaucoup d'argent.

Ce n'est certainement pas dans le district de Québec que les apôtres du droit d'exportation doivent chercher des prosélytes, car la coupe et l'écorçage du bois à pulpe sont par eux-mêmes une industrie importante qui alimente une foule de moulins et fait vivre une nombreuse population.

Le Pont aux Communes

M. Parker, député d'Hamilton—au moins il n'est pas de Québec celui-là—à fait une charge à fond de train contre la Compagnie du Pont et le gouvernement, à la séance de mercredi aux Communes.

Il a violemment attaqué l'hon. S.-N. Parent et les directeurs de la Compagnie, il nous a même annoncé une grande nouvelle: c'est que la compagnie était en banqueroute quand le gouvernement lui a avancé des fonds.

M. Monk, le chef d'opposition pour Québec, a eu l'heureuse idée de renchérir sur ces insinuations. C'est très adroit de sa part d'insulter ses propres amis, comme l'hon. John Sharples, M. H. M. Price, Gaspard LeMoine, Vesey Boswell, directeurs d'une compagnie banquoutière.

Ces messieurs font bien de se retrancher derrière leur immunité parlementaire pour divaguer ainsi. Ils seraient bien empêchés de prouver tout ce qu'ils disent, d'établir par exemple que les actionnaires de la Compagnie du Pont n'ont pas payé leur stock. M. George Parent, M.P., a vertement donné le démenti à ces malinformés. L'hon. M. Fielding et sir Wilfrid Laurier ont énergiquement défendu la Compagnie, et l'amendement Parker, censurant le gouvernement pour l'avoir subventionnée, a été rejeté par 46 voix de majorité.

Nous demandions hier à un ami: —A quand la prochaine réunion du comité du 3e centenaire?

—Mais, mon cher, répondit-il avec un aimable sourire, vous savez bien que ces comités-là ne se réunissent que tous les cent ans! S'entend.

De plus en plus artistiques, les calendriers distribués pour le commerce au temps des étrennes. Mentionnons celui de G. A. Bolduc & Cie, bijoutier, 166 rue St-Jean: jolie reproduction en couleur, à l'antiquaire de James Arthur, peintre américain en renom.

M. Jos Blondeau, bijoutier, 329 rue St-Joseph, nous envoie pour 1908 un charmant tableau de genre, effarément d'une poule et d'un bannin qui caresse l'un de ses poussins et un chat qui convoite les autres. Allégorie de l'embaras où l'on est souvent, entre ceux qui nous veulent du bien et ceux qui voudraient nous croquer.

Le fameux projet d'annexion

Pour faire avaler l'annexion de St-Malo aux contribuables de Québec, le Soleil ne trouve rien de mieux que de faire valoir les immenses avantages qui en résulteraient pour les spéculateurs de terrains de St-Malo.

Le confrère ferait mieux de commencer par convertir à son idée ses concitoyens, et particulièrement les citoyens de Notre-Dame dont la plupart sont en même temps électeurs en ville et feront sentir leur présence aux prochaines élections.

Les citoyens de Québec se demandent où est leur profit en tout cela. S'il s'agissait de Notre-Dame, de Limoilou, qui sont sur le point de demander d'être érigées en villes, passe encore. Mais prétendre faire un greater Québec à même un champ, c'est le renversement du bon sens.

Il faut croire que l'annexion n'est guère plus populaire à St-Malo qu'à Québec. En effet, à part quelques grands propriétaires qui auraient ainsi cinq ans pour vendre leurs lots sans payer de taxes, nous sommes informés que la majorité des contribuables de la paroisse sont ouvertement hostiles au projet.

Une classe qui ne voit pas d'un bon œil le fameux règlement, c'est celle des commerçants de viandes. A St-Sauveur et dans le reste de la ville, la licence varie de \$40 à \$60, à St-Malo, de l'autre côté de la rue Marie de l'Incarnation, on ne paierait que \$30.

Le Dr Michel Fiset a parfois des mots naïfs.

L'autre jour au Conseil, il attribuait l'opposition au projet d'annexion de St-Malo au seul désir d'empêcher l'administration municipale d'avoir au moins accompli quelque chose avant la fin de son terme.

C'était admettre candidement que sans St-Malo la Réforme arriverait les mains vides devant les électeurs. Si ce n'est que pour jeter de la poudre aux yeux, l'annexion ne presse pas tant que cela.

In cauda venenum.

Un citoyen de St-Malo nous demandait hier ce que signifie la clause finale du règlement.

Elle veut dire qu'aussitôt que la législature aura ratifié le règlement de Québec, St-Malo sera annexé sans plus de cérémonie, et ses contribuables vendus et livrés comme les Métis du Nord-Ouest en 1870.

Ils se sont assemblés récemment et ont unanimement protesté contre le projet d'annexion. La mode de prendre les municipalités à la gorge reviendrait-elle?

Un passe-temps

(De l'Avenir du Nord) Le Nationaliste, depuis quelque temps, se livre à un petit jeu, pas très nouveau, au moyen duquel il tourne en ridicule les ministres de Québec. A-t-il songé qu'il se servait d'une arme à double tranchant? Nous pouvons très aisément lui rendre la monnaie de sa pièce. Passons donc en revue l'armée nationaliste, depuis le porte-drapeau jusqu'au général:

- Assel I n
Lafa M me
Le P age
R O bataille
Legri S
Té T rault
Lav E rgne
Fo U nier
F R igon
Boura S sa

Au tour de la presse nationaliste maintenant:

- L'Évén M ent
La Lih E Parole
Le Pion N tier
La Na T ion
La Patri E
Le Travail U r
L. V é R ité
Le Nationali S té

Si le Nationaliste veut prouver quelque chose par son divertissement, il nous accordera que notre démonstration est probante tout autant, sinon plus que la sienne.

Décès

Le 13 courant, est décédée à l'âge de 66 ans, Mme Eugène Fortin, née Mary-Anne Mountain; elle la mère de M. Fortin, rue St-Joseph, autrefois de la maison Fortin & Bélanger.

Le projet d'annexion de St-Malo

Nous publions, pour l'information de nos lecteurs, le texte du projet d'annexion de St-Malo :

1° La municipalité du village de St-Malo formera un quartier de la cité de Québec, dont les limites seront celles de la municipalité telles qu'elles existent actuellement, et qui sera connu sous le nom de quartier St-Malo.

2° Le quartier St-Malo sera représenté dans le Conseil de Ville par un échevin qui sera élu de la manière prescrite par la Charte de la cité par les électeurs municipaux du territoire ainsi annexé, possédant les qualifications requises par la dite Charte de la cité pour le siège No 3, et dont une liste aura été au préalable préparée par le secrétaire-trésorier de la municipalité ainsi annexée, qui transmettra cette liste au greffier de la cité.

Lorsque l'augmentation du nombre des contribuables pour le quartier St-Malo le justifiera, la représentation de ce quartier dans le Conseil de Ville sera portée au même chiffre que celle des autres quartiers, selon qu'il sera décidé par règlement du Conseil à cette fin.

3° Lorsque le dit échevin aura été élu, tel que pourvu par la loi, et sera en demeure de siéger dans le Conseil de la cité de Québec, le secrétaire-trésorier du village St-Malo remettra entre les mains du trésorier de la cité tous les livres de minutes ou autres registres, rôles de cotisations ou d'évaluations, archives, papiers, et tous documents quelconques, appartenant au Conseil de la municipalité du dit village, ainsi que toutes sommes d'argent qui pourront alors se trouver en sa possession, en sa dite qualité de secrétaire-trésorier, et à compter du jour de cette remise, toutes sommes d'argent dues ou à devenir dues à la cité devant municipalité de St-Malo seront payables seulement au trésorier de la cité.

4° A compter de la mise en force de l'annexion, la cité de Québec sera seule responsable de toutes dettes contractées par la municipalité de St-Malo, et tous les biens meubles ou immeubles appartenant à la dite municipalité deviendront et seront la propriété de la cité de Québec.

5° Les charretiers, boulangers, laitiers, ou autres personnes résidant dans le village qui, lors de la mise en force de l'annexion, auront obtenu de la cité des licences pour l'exercice de leur commerce ou occupation dans la dite cité, pour l'année civile courante, pourront obtenir de la cité le remboursement de ce qu'ils auront payé de plus que ce qui a été payé pour pareilles licences par les personnes résidant dans la cité.

6° A compter de l'annexion jusqu'au 30 avril 1908, il ne pourra être prélevé sur le nouveau quartier d'autres taxes que celles qui auront été imposées par le Conseil de St-Malo.

7° A partir du 1er mai 1908, les contribuables du nouveau quartier paieront la taxe d'eau et la taxe d'écoles au même taux que celui imposé pour tous les autres quartiers.

Le paiement des autres cotisations et taxes sera régi par l'article suivant :

8° Pour la période de dix années commençant le 1er mai 1908 et finissant le 30 avril 1918, les constructions actuellement existantes dans St-Malo, et toutes celles qui seront érigées d'ici au 30 avril 1913, ne seront pas cotisées à un taux plus élevé que celui actuellement existant à St-Malo.

Les terrains actuellement vacants ne seront sujets qu'au taux de cotisations actuellement existant dans St-Malo d'ici au 30 avril 1913. Après cette date, ils continueront à bénéficier de ce même taux tant qu'ils resteront vacants, et ce jusqu'au 30 avril 1918.

Toutes constructions nouvelles après le 1er mai 1913 seront assujetties à la cotisation telle qu'imposée dans la cité.

9° A partir du 1er mai 1918, toutes les propriétés à St-Malo seront sujettes aux taxes et cotisations ordinaires de la cité de Québec.

10° La corporation de la cité de Québec dans un délai qui ne devra pas dépasser un an, à compter du 1er mai 1908, introduira l'eau de l'aqueduc de la cité et construira les canaux d'égout pour le drainage dans les rues du nouveau quartier, où le revenu annuel estimé de la taxe de l'eau égale au moins 4 p.c. du coût de son introduction, ainsi que les puits et les bornes-fontaines nécessaires.

11° Les rues du nouveau quartier seront pavées en macadam au fur et à mesure que le besoin s'en fera sentir, et la cité pourvoira à l'éclairage des dites rues selon le besoin.

12° La vente des viandes ou autres denrées alimentaires dans des états privés sera permise dans le quartier St-Malo, sur obtention d'une licence à cette fin. Le taux annuel de cette licence sera fixé par le Conseil de la cité, mais d'ici au 1er mai 1913, ce taux ne devra pas dépasser \$30 (trente piastres).

13° Le présent règlement entrera en force dès après son approbation et sa ratification par acte de la Législature de cette province.

Considérations spéciales sur le libéralisme

Extrait des Notions de droit public et ecclésiastique de Mgr Félix Cavagnis (depuis cardinal), professeur au Séminaire Romain, pages 306 et suivantes :

423.—Au n. 255, nous avons dit que le libéralisme peut être pris dans deux sens : l'un bon, l'autre mauvais ; or, en spécifiant davantage, disons qu'il peut se diviser en libéralisme purement civil et en libéralisme religieux.

Dans un sens purement civil et étranger aux considérations religieuses, on appelle libéral celui qui est amateur de la liberté civile et politique de sa nation, et la procure avec des moyens, du reste, honnêtes. Il est, en conséquence, favorable à l'égalité civile et à la liberté politique, sans les droits légitimement acquis. Partant de ce principe, chacun peut choisir entre l'égalité et l'inégalité, entre un régime libéral dans lequel le peuple a une part plus ou moins large dans les affaires publiques, et un régime absolu dans lequel tous les pouvoirs appartiennent au prince et aux principaux de l'Etat.

(L'article 427 traite de la monarchie absolue, qui ne nous intéresse pas.)

425.—Aux numéros 120 et 141, en parlant de l'utilité des éléments démocratiques, nous avons vu comment le progrès de la civilisation confère au peuple la capacité d'avoir une part plus ou moins grande dans les affaires publiques. A la conscience de sa propre capacité vient s'ajouter le désir de cette participation au maniement des affaires, désir peut-être excessif, avant les déceptions qu'apporte l'expérience, qui bien des fois démontre qu'on avait conçu une opinion exagérée de ses propres forces.

Ainsi, donner la liberté politique devient utile et nécessaire ; le prince qui la refuse se met en opposition avec les légitimes aspirations du peuple, c'est-à-dire avec les classes prédominantes et s'aliène les esprits.

Le peuple n'obéit plus facilement ; il tend à dépasser toutes limites et, ces limites franchies, il arrive à vouloir prendre par la force ce qu'on ne lui accorde pas de bonne volonté.

Si le succès, c'est le moment des grandes innovations ; et la haine détruit tout ce que l'ancien régime avait de bon et d'utile à conserver.

S'il échoue dans son entreprise, arrive de la part du prince les répressions sévères, des lois de suspicion et d'excessive rigueur contre la liberté. La société entre dans un état violent qui, de toute manière, ne saurait tourner à son avantage.

Si donc on considère le libéralisme en ce sens qu'avec le respect des droits acquis, il favorise les libertés publiques et qu'il les favorise dans un degré conforme à la capacité du peuple, il a une très bonne signification.

Que si quelqu'un croit que la participation du peuple aux affaires publiques apporte toujours avec elle plus d'inconvénients que d'avantages, qu'il conserve la liberté de son jugement ; cependant il devra reconnaître que, lorsque le peuple (c'est-à-dire les classes prédominantes, ce sont celles qui comptent) a atteint une certaine maturité, il éprouve le désir de cette participation et que résister au désir qu'il manifeste tourne toujours au détriment de tous. En conséquence, il ne reste qu'à seconder ce mouvement et à chercher à lui imprimer une bonne direction.

Les conclusions pratiques sont donc en faveur du libéralisme ; et il est vraiment digne d'éloges, celui qui, dans les conditions ci-dessus énoncées, prend parti pour les libertés publiques.

(L'article 426 traite du libéralisme théologique, qui n'existe pas chez nous. Nous n'avons pas en effet ici de disputes sur des principes organiques, sur le sujet et la fin de la souveraineté, sur les empiètements du temporel sur le spirituel, etc.)

Notre inlassable confrère le Courrier de l'Ouest vient encore d'éditer un numéro spécial qui dépasse en beauté et en portée tous les précédents.

Saint-Albert la métropole catholique du Nord-Ouest, est magnifiquement décrite, d'une manière sincère, simple et attrayante à lire. Rien d'ampoulé dans la phraseologie, et cependant un enthousiasme et une confiance inébranlable dans l'avenir percent dans toutes les lignes.

Quoique Saint-Albert soit le foyer lumineux du catholicisme dans l'Ouest, il ne faut pas en déduire que les affaires y sont moins actives qu'ailleurs. C'est ce que notre confrère dégage nettement en nous montrant pourquoi et comment l'avenir de Saint-Albert est brillant.

Cette petite ville si prospère et si vaillante possède une légion d'hommes d'affaires énergiques et entreprenants.

Balance du commerce

(Du Temps d'Ottawa) Balance du commerce défavorable ; telle est l'expression que les députés conservateurs lancent au gouvernement depuis quelques jours parce que le montant de nos importations dépasse celui de nos exportations. Ils ne se doutent pas qu'ils font là la louange de la politique fiscale actuelle.

Les grands économistes s'accordent à dire qu'en présence d'un écart considérable entre l'exportation et l'importation des deux pays, l'avantage est toujours du pays qui importe le plus ; mais il paraît qu'en protectionnistes fielleux qu'ils sont M. Foster, Cocksbutt et compagnie ignorent encore plus d'un principe d'économie politique.

L'hon. M. Fisher leur a bien l'autre jour donné une leçon de faits à ce sujet, mais il n'est de pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. M. Cocksbutt veut absolument que nous envoyions notre argent à l'étranger pour solder la balance du Commerce.

Depuis quarante ans les exportations de marchandises canadiennes se sont chiffrées à \$4,257,000,000 et les importations à \$5,000,000,000, soit une différence de \$743,000,000 contre nous. Pendant la même période nous avons exporté \$120,000,000 en espèces et importé \$150,000,000, soit \$30,000,000 de plus. Comment dire après ces chiffres incontestables que nous envoyons notre argent au dehors pour solder la balance du commerce ?

Passons aux Etats-Unis. Les importations pendant les 116 dernières années y ont été de \$37,000,000,000 et les exportations de \$42,000,000,000, soit une balance favorable de \$5,000,000,000. Pourtant pendant la même période l'exportation de l'argent a été de \$1,300,000,000 supérieure à l'importation.

L'Allemagne est un pays protectionniste autant qu'un pays puisse l'être. N'empêche pas que la balance de son commerce lui est depuis plus nombre d'années défavorable, et atteignant l'an dernier 300,000,000 de francs. De même la France avait l'année dernière une balance défavorable de 200,000,000 de francs. Ces pays ne jouissent-ils pas de grande prospérité ?

Mais voici le comble. De 1902 à 1905 inclusivement, la Russie a exporté pour 3,912,000,000 de roubles et importé pour 2,516,000,000 de roubles seulement, soit une énorme balance favorable de 1,396,000,000 de roubles. Et la conséquence, c'est que la Russie est le pays le moins prospère de l'Europe.

Vraiment, si l'opposition croit déprécier le gouvernement aux yeux du pays en criant que nous importons plus que nous exportons, elle risque fort de l'aider plutôt à assoier plus solidement encore sa popularité.

Chez Beautey pour Noel

- Fruits cristallisés - Fruits au sirop Dragées françaises Nougats - 30c la boîte Raisins de table - 30c et 35c la lb. Dattes farcies, Dattes 10c par 1 lb. Figues en petits paniers - 30c chaque Figues - 15c la livre Noix de Grenoble - 22c " " Amandes tendres - 20c " "

Bonbonnières et Chocolats Bonbonnières et fruits Bonbonnières et dragées H. Beautey, 22 rue de la Fabrique Haute-Ville, Que.

SYNOPSIS DES REGLEMENTS POUR HOMESTEADS AU NORD-OUEST

Toute section de nombre pair, non déjà réservée sur les terres fédérales du Manitoba, de la Saskatchewan et d'Alberta, excepté s'il est prouvé que le dit s'agit d'un homme âgé de plus de 18 ans, à concurrence d'un quart de section ou 160 acres plus ou moins.

La demande d'inscription pour homestead doit être faite personnellement par le postulant à l'Agence ou sous-agence des Terres du Dominion, pour le district où est situé le homestead de l'agent local ou du sous-agent. Néanmoins, l'inscription peut être faite par procuration au bureau de l'Agence à certaines conditions par le père, mère, fils, fille, frère ou sœur du futur colon.

Le propriétaire de homestead est tenu de remplir ses devoirs comme tel d'après l'un des modes suivants :

(1) Demeurer au moins six mois par année sur le homestead pendant trois ans et le cultiver.

(2) Il peut, s'il le désire, satisfaire à la condition de résidence en habitant une terre en culture lui appartenant en propre, d'une étendue de pas moins de quatre-vingt (80) acres, dans le voisinage de son homestead, ou sur un homestead pour lequel il s'est inscrit dans le voisinage, tel colon peut satisfaire à la condition de résidence en vivant chez son père (ou sa mère).

(3) Si le père (ou la mère, le père étant décédé) d'un propriétaire de homestead a sa résidence permanente sur une terre en culture lui appartenant en propre, d'une étendue de pas moins de quatre-vingt (80) acres, dans le voisinage de son homestead, ou sur un homestead pour lequel il s'est inscrit dans le voisinage, tel colon peut satisfaire à la condition de résidence en vivant chez son père (ou sa mère).

(4) Le terme "voisinage" dans les deux précédents paragraphes est défini comme étant un terrain d'une étendue de pas plus de 9 milles en ligne directe, à l'exclusion des larges allouées par chemins traversant cette ligne.

(5) Le propriétaire d'un homestead ayant l'intention d'accomplir ses conditions de résidence conformément à ce qui précède, tout en résidant chez ses parents ou sur une terre en culture lui appartenant en propre, doit notifier de telle intention l'Agent du district.

Un avis de six mois devra être donné par écrit au commissaire des terres fédérales à Ottawa, lorsqu'on a l'intention de demander une patente. W. W. CORY, Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Public voyageur AU CANADA, AUX ETATS-UNIS OU DANS LES VIEUX PAYS. Nous sommes toujours très heureux de tracer l'itinéraire des personnes qui se proposent un voyage soit :

Pour billets et autres informations s'adresser au bureau des billets, 30 rue St-Jean, angle de la Côte du Palais, à la gare du Palais et au Château Frontenac.

HAUTE-VILLE: Tel. 891. Succ.: Tel. 2579

CARTES D'AFFAIRES Lavigneur & Hutchison Importateurs de Pianos, Orgues, Instruments, de Musique de toutes espèces.

Joseph P. TURCOTTE AVOCAT Etude: 195 rue St-Joseph.—Téléph. 2311

PETER FRENCH AVOCAT 139, rue St-Pierre, Québec.

Dr. L. J. Montreuil Ex-Eleve des Hôpitaux de Paris et Berlin Spécialité: Maladies des Yeux, Nez, Gorge et oreilles.

F. O. DROUIN AVOCAT 181 RUE ST-JOSEPH BUREAU DU JOUR DU SOIR

Dr J. Eudore Parent Ex-Déce des Hôpitaux de Paris Ex-Interne de la Charité de Lyon

TABAC Rose Quesnel A fumer, doux et naturel

CANADIAN SHOE MACHINERY CO., Ltd. ERNEST GARON Directeur-Administrateur

CAFÉ-RESTAURANT De l'Auditorium La place par excellence pour Dames et Messieurs

El Sergeant Cigar Store 179 ST-JOSEPH. Phone 2097. QUEBEC

SODA WATER, GINGER ALE, Etc. SONT LES MEILLEURS Nous vous demandons de les goûter et vous jugerez par vous-même. ELZÉAR FORTIER & Cie 123, Rue St-Dominique, QUEBEC

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM Départs de la Pointe Lévis

6.50 Arrive St-Hyacinthe, 11.55 A.M. Arrive Montréal, 1.00 P.M. Arrive Sherbrooke, 11.22 A.M. Arrive Portland, 6.30 P.M.

12.50 Tous les jours 6.35 P.M. Tous les jours excepté le dimanche

WAGON-LIT POUR MONTREAL Arrive à 7.30 a.m. faisant rattachement avec l'International Limited, départ à 9.00 a.m. pour Toronto et tous les endroits de l'Ouest, et avec le C. V. et D. H. pour New-York et Boston et tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre.

16.20 A.M. 12.20 P.M. 16.05 P.M. (Tous les jours excepté le dimanche tous les jours.)

Quebec Railway Light and Power Co. HORAIRE D'ETE

Entre Québec et les Chutes Montmorency. LA SEMAINE

Entre Québec et Ste-Anne de Beauré. LA SEMAINE

Entre Québec, Beauré et St-Joachim. JOURS DE SEMAINE

Entre Québec, Beauré et St-Joachim. DIMANCHES

Entre Québec, Beauré et St-Joachim. DIMANCHES

Entre Québec, Beauré et St-Joachim. DIMANCHES

Entre Québec, Beauré et St-Joachim. DIMANCHES

Entre Québec, Beauré et St-Joachim. DIMANCHES

Entre Québec, Beauré et St-Joachim. DIMANCHES

Entre Québec, Beauré et St-Joachim. DIMANCHES

Entre Québec, Beauré et St-Joachim. DIMANCHES

Entre Québec, Beauré et St-Joachim. DIMANCHES

Entre Québec, Beauré et St-Joachim. DIMANCHES

Entre Québec, Beauré et St-Joachim. DIMANCHES

Entre Québec, Beauré et St-Joachim. DIMANCHES

Entre Québec, Beauré et St-Joachim. DIMANCHES

FABRIQUE PAR E. W. PARKER DISTILLATEUR - MONTREAL Parker's STANDARD Whisky Blanc LE PLUS PUR ET LE MOINS COLORE DES SPIRITUEUX. GILLESPIES & CO., Seuls agents 12, rue St-Sacrement, Montréal.

La Cie Chs. A. Paquet, Ltee Engins, chaudières à vapeur, moteurs à gazoline, planeurs simples et combinés, et autres machines à bois. Venez nous voir ou écrivez à LA GIE CHS. A. PAQUET, LTEE Nos. 2 et 4, rue St-Joseph, QUEBEC.

DEFI OFFERT AU MONDE ENTIER Nous défions tout établissement, dans le monde entier, d'égaliser notre SODA WATER, que nous offrons présentement au public ; c'est une excellente dilution pour le whisky ou le lait, et cela a pour effet de neutraliser l'action de l'acide lactique qui est dans le sang et qui cause le rhumatisme ou d'autres affections similaires, c'est un antidote pour la dyspepsie. Nous pouvons dire avec certitude que c'est le meilleur Soda Water fait dans n'importe quelle partie du monde. Demandez-nous un échantillon, nous vous l'enverrons avec plaisir.

M. Timmons & Son, 86-92 COTE D'ABRAHAM, QUEBEC

TAPISSERIES De 25c à \$4.00 la pièce Au-delà de 6,000 patrons UNE VISITE et vous serez convaincu Téléphone 2162 Pas de vieux patrons, du nouveau rien que du nouveau et du beau MARIER & TREMBLAY Coin des rues Desfossés et du Pont, Québec

Feuilleton littéraire de la VIGIE

MIGNON

Par GOETIE

No. 3

Il n'en trouva que très peu qui fussent en mesure de lui donner un renseignement utile ou de lui faciliter de nouvelles relations commerciales. Pour surcroît d'ennui, le temps se mit à la pluie et, comme il était presque impossible de voyager à cheval dans ces conditions, il remercia le ciel lorsqu'il se rapprocha du pays plat. Bientôt il aperçut au pied de la montagne dans une plaine fertile, se déroulant sur les bords d'une paisible rivière, une jolie petite ville. Il n'avait, à vrai dire, aucun client à y voir, mais il profita de cette circonstance même pour s'y arrêter pendant un couple de jours, afin de prendre un peu de repos, et de laisser quelque répit à son cheval qui avait beaucoup souffert des mauvais chemins.

III

Il s'arrêta sur la place du marché, devant une auberge où régnait une grande joie, ou pour mieux dire, une grande animation. Une nombreuse troupe d'artistes forains, danseurs de corde, acrobates, escamoteurs, accompagnés d'un hercule, y était descendu avec femmes et enfants, et, tout en répétant la représentation qu'ils devaient donner en public, faisaient un vacarme assourdissant. Tantôt ils se chamaillaient avec l'aubergiste, tantôt ils se querelaient entre eux, ou bien ils se livraient à des démonstrations de gaieté exubérante, encore plus insupportables que les disputes. Ne sachant s'il devait entrer là ou s'en aller, Wilhelm se tenait indécis devant la porte, regardant les ouvriers qui dressaient un échafaudage sur la place.

Une jeune fille, qui vendait des roses et d'autres fleurs, lui présenta sa corbeille; il acheta un beau bouquet, puis, ne le trouvant pas de son gré, il le défit et s'amusa à l'arranger avec plus de goût. Machinalement, pendant qu'il considérait son œuvre, il pénétra dans l'auberge et se décida, sur l'invitation de l'aubergiste, à y loger. Comme il montait l'escalier pour se rendre à sa chambre, il rencontra une fillette qui descendait en sautillant. La singularité de cette enfant attira son attention. Elle était vêtue d'une petite veste de soie très courte avec des manches tailladées à l'espagnole. Ce costume étroit serrait sa taille mince et souple, un maillot orné de crevés dessinait ses formes sveltes mais gracieuses, et de longs cheveux noirs, bouclés et tressés, encadraient pittoresquement sa figure expressive. Wilhelm regarda cette apparition avec surprise, ne se rendant pas bien compte si c'était un garçon ou une fille. Il arrêta l'enfant au moment où elle passait à côté de lui et lui demanda à qui elle appartenait, quoiqu'il lui fût facile de voir qu'elle faisait partie de la troupe d'acrobates et de danseurs. De ses yeux noirs et perçants elle le considéra un moment, puis s'enfuit à la cuisine sans répondre.

Arrivé sur le palier, il trouva dans une grande salle deux hommes qui faisaient des armes. L'un d'eux devait appartenir au monde des forains logés dans l'auberge; l'autre avait un extérieur plus distingué. Wilhelm s'attarda quelques instants à suivre leur jeu. Bientôt un des deux champions, qui avait une grosse barbe noire, quitta la partie et le second présenta fort poliment le fleuret au jeune Meister.

— Si vous voulez, dit celui-ci, donner un leçon à un écuyer, je serai charmé de faire quelques passes avec vous.

Ils croisèrent le fer et, quoique l'étranger fût plus fort que Wilhelm, il eut la courtoisie de lui dire qu'en escrime tout dépend de l'habitude. Ils poursuivirent leur entretien et l'étranger apprit à son interlocuteur qu'il s'appelait Laerte et était venu à la fête de l'endroit pour se divertir. Mais à peine eurent-ils échangé quelques paroles qu'ils furent interrompus par le tumulte de la troupe bigarrée qui sortait de l'auberge pour aller par la ville annoncer leur représentation et piquer la curiosité des badauds. En tête marchait un tambour suivi de l'impressario à cheval et derrière celui-ci, sur une autre haridelle, une danseuse tenant

devant elle un enfant paré de rubans et d'oripeaux. Les autres allaient à pied, portant sur leurs épaules, dans des attitudes périlleuses, les enfants de la troupe, parmi lesquels l'étrange fillette aux cheveux noirs attira de nouveau l'attention de Wilhelm.

Paillassa circulait dans la foule compacte et avec des gestes bouffons distribuait des programmes et des coups de batte avec accompagnement de lazzi assez à la portée de tous les esprits pour donner envie de faire plus intimement connaissance avec lui. Les programmes étaient imprimés en caractères voyants et proclamaient les talents variés de la troupe, et en particulier ceux de M. Narcisse et de Mlle Landrinette, les deux célébrités qui avaient eu l'adresse de se dissimuler aux regards et de s'abstenir de figurer dans le cortège pour se donner plus tard un air d'importance et exciter davantage la curiosité générale.

Vers le soir l'échafaudage était dressé. On garnit le fond de la baraque de tentures. On établit le tremplin, on fixa la volige, on tendit la corde roide sur son chevalet. Petit à petit la place se remplit. La foule se composait en grande partie de gens du peuple, mais les fenêtres étaient garnies de beau monde.

Paillassa prépara l'assemblée par quelques-unes de ces farces qui provoquent toujours l'hilarité et disposent bien le public. Quelques enfants, dont les corps disloqués faisaient les contorsions les plus bizarres, arrachèrent aux spectateurs des cris d'admiration et d'effroi. Wilhelm ne put se défendre d'une vive pitié lorsqu'il vit la petite fille qu'il avait déjà remarquée s'efforcer, elle aussi, d'exécuter avec peine les poses les plus étranges. Bientôt les acrobates se mirent à sauter, à faire la culbute, d'abord un à un, puis l'un derrière l'autre et enfin tous en même temps pirouettant, bondissant, se roulant en avant et en arrière. Un tonnerre d'applaudissements et de hurrahs éclata dans toute l'assistance.

L'attention se porta ensuite sur un autre spectacle. Les enfants, l'un après l'autre, s'élançèrent sur la corde, les novices d'abord, afin de prolonger la séance et de faire ressortir les difficultés de l'art. Quelques hommes et quelques jeunes femmes firent preuve à leur tour d'une agilité satisfaisante, mais ce n'était pas encore M. Narcisse, ni Mlle Landrinette.

Ils arrivèrent enfin, sortant de derrière une grande tapisserie rouge: leur air avenant et leur costume gracieux répondaient à l'attente qu'on avait jusqu'alors habilement entretenue. M. Narcisse était un garçon bien découplé, de taille moyenne, aux yeux noirs, à la chevelure abondante. Mlle Landrinette ne le cédait à son compagnon ni en élégance ni en vigueur. Tous deux exécutèrent une série de tours sur la corde et rivalisèrent de souplesse dans leurs mouvements, de légèreté dans leurs pas, d'agilité dans leurs sauts, et de grâce dans leurs poses. La souplesse de la femme, la hardiesse de l'homme, la justesse avec laquelle l'un et l'autre s'acquittaient de leur tâche, augmentaient, à chaque bond qu'ils faisaient, la satisfaction du public. La dignité de leur maintien, la déférence que semblaient avoir pour eux les autres saltimbanques leur donnaient, sur toute la troupe, une supériorité et

une autorité que chacun s'accordait à leur attribuer.

L'enthousiasme de la populace se communiqua aux spectateurs groupés aux fenêtres. Les dames n'avaient d'yeux que pour Narcisse, les hommes ne voyaient que Landrinette. Le peuple poussait des hurrahs et le public distingué ne se lassait point d'applaudir. C'est à peine si Paillassa provoquait encore un éclat de rire. Il n'y eut qu'un petit nombre de spectateurs qui s'esquivèrent au moment où l'un des gens de la troupe fit circuler le petit plat d'étain pour recueillir l'argent.

— Je trouve qu'ils se sont bien acquittés de leur tâche, dit Wilhelm à Laerte et à une jeune dame nommée Philine, qui étaient debout auprès de lui à l'une des fenêtres. J'admire avec quelle intelligence ils ont su graduer les difficultés de leurs tours et comme en progressant, de la maladresse des enfants aux talents réels des deux virtuoses, ils ont composé un ensemble qui a soutenu notre attention et a fini par nous intéresser.

La foule s'était peu à peu dispersée; la place était presque vide. Tandis que Philine et Laerte discutaient sur le mérite de Narcisse et de Landrinette, Wilhelm aperçut l'étrange petite fille qui jouait avec quelques gamins dans la rue. Il la fit remarquer à Philine. Celle-ci lui fit signe de monter, et comme l'enfant n'arrivait pas, elle descendit elle-même l'escalier en chantant et revint bientôt avec elle.

— Voilà l'énigme, dit-elle en ouvrant la porte.

L'enfant s'arrêta sur le seuil, comme si elle eût voulu saisir la première occasion pour s'esquiver, puis elle posa la main droite sur sa poitrine, la main gauche sur son front et s'inclina profondément.

— N'aie pas peur, chère petite, dit Wilhelm en s'approchant d'elle. Elle lui adressa un regard indécis et fit quelques pas en avant.

— Comment t'appelles-tu? demanda-t-il.

— On me nomme Mignon.

— Quel âge as-tu?

— Personne ne me l'a dit.

— Quel est ton père?

— Le Grand Diable est mort.

— Singulier nom pour un père!

s'écria Philine en riant.

— Ce n'était pas mon père, dit l'enfant.

On lui fit encore plusieurs questions; elle répondit en mauvais allemand d'un ton singulièrement solennel, et, chaque fois qu'elle donnait une réponse, elle portait ses mains à sa poitrine et à son front et s'inclinait presque jusqu'à terre.

Wilhelm ne pouvait se rassasier de la regarder. Il se sentait pris d'une irrésistible sympathie pour cette mystérieuse créature. On lui eût donné douze ou treize ans. Elle était bien faite, mais ses membres semblaient indiquer que sa croissance avait été arrêtée par les exercices de dislocation auxquels on l'avait contrainte. Sans être réguliers, ses traits avaient quelque chose de frappant; son front était pensif, son nez d'une beauté extraordinaire, sa bouche, dont les lèvres étaient peut-être trop fermées et parfois contractées d'un côté, avait pourtant une expression gracieuse et naïve. On reconnaissait à peine son teint brun sous l'épaisse couche de fard qui lui couvrait tout le visage. Wilhelm était vivement impressionné; il la regardait sans détourner les yeux un seul instant,

F. X. DROLET

INGENIEUR-MECANICIEN ET CONSTRUCTEUR...

Rue St-Joseph, Québec

Pompes à air et circulaires, Pompes à alimentation, Pompes à réservoir.

SPECIALITES : Pompes pour aqueducs, Pompes à incendie, Pompes à bras.

Notre outillage est des plus nouveaux et des plus perfectionnés. Nous nous occupons spécialement des travaux pour la marine.

GAUDIAS POITRAS

IMPRIMEUR ET RELIEUR

FABRICANT DE LIVRES BLANCS ET DE LIVRES A FEUILLETS MOBILES

8, RUE COLLINS, HAUTE-VILLE,

PHONE 1735

QUEBEC

Archer & Co.

MARCHAND DE

BOIS et CHARBON

138-140, rue St-André

Téléphone 646

Fondée en 1876

Téléphone 2224

Charles Vezina

ENTREPRENEUR

Electricien, Plombier, Ferblantier, Gazier et Couvreur

Posage d'appareils de chauffage à air chaude, à la vapeur et à l'eau chaude, appareils de plomberie les plus modernes et hygiéniques. Fourniture et installation d'éclairage électrique et au gaz. Assortiment complet d'appareils de plomberie et fixtures électriques, poêles de cuisine les plus améliorés.

PRIX TRES MODERÉS

117-119 DU PONT, OUE., ATELIER, 124 DU ROI

Casquettes et Gants
Fourrures
Sweaters
Camisoles pesantes
Chapeaux en tweed
Etc., etc.

Toujours au même poste.

Bidard & Phillon
358, rue St-Jean.



silencieux, oubliant les personnes qui se trouvaient avec lui. Philine donna quelques bonbons à l'enfant et lui fit signe de s'éloigner. La petite fit une révérence comme lorsqu'elle était entrée et partit avec la promptitude de l'éclair.

L'heure était venue de se séparer.

(A continuer)

- AVIS -

Maison E. Roumilhac

FONDEE EN 1875

Le plus grand Stock en Ville de

Vins, Liqueurs, Cognac, Genièvre, Scotch, etc., Huile d'Olive, Conserves, etc., Fromages de Roquefort, Limbourg, etc., Spécialité de café.

Prix Spécial pour Hôtels et Restaurants

E. ROUMILHAC,
48-50 Côte du Palais,
QUEBEC.

Téléphone 1146.

Téléphone No. 32

BOSWELL & BROTHER LTD

Bière et Porter

90-118, RUE SAINT-VALLIER, : : QUEBEC

GURNEY, MASSEY & Cie L^{tee}

MANUFACTURIERS

— de —

Fournaises et Poeles

387, RUE ST-PAUL

Montréal



PRIMEROS 10^{CTS}

POSITIVEMENT LES MEILLEURS CIGARES.

H. D. BARRY
M^r. CIGARES
QUEBEC.

GOLD STAR 5^{CTS}



ROSE QUESNEL

TABAC A FUMER DOUX & NATUREL

ROCK CIT Y TABACCO LTD QUEBEC

Un effronté escamotage

Le petit coup monté par la coterie Marois, Bérubé et Simard n'aura pas le succès que ces intrigants en attendaient.

Au contraire, le soir même où le Soleil et l'Événement publiaient leur ukase, un long cri de protestation s'élevait de tous les cercles ouvriers.

La raison en est bien simple : c'est que pas une des vingt-quatre unions ouvrières mentionnées dans ce document n'avait été consultée. On nous apprend que plusieurs d'entre elles vont protester.

Nous sommes de plus croyablement informés que la résolution transmise au maire n'est pas du tout dans les termes de celle qui a été soumise au Conseil National des Métiers et du Travail, et que celle-ci n'a pas été adoptée à l'unanimité, mais qu'au contraire il y a eu division.

On nous informe aussi que les dignitaires du Conseil revenaient justement d'une entrevue avec le maire Garneau pendant la séance où cette résolution a été passée. On voit que l'affaire était bien montée entre quatre z'yeux.

Nous sommes de plus informés que cette motion a été proposée par M. Phydime Simard, un ancien inspecteur d'écoles qui n'est pas plus ouvrier que ma botte, un bon bleu par dessus le marché, le même qui accompagnait M. Bourassa à l'Assemblée de la Place Jacques-Cartier et qui est allé ensuite aller travailler contre l'hon. M. Turgeon à Bellechasse. Voilà le père de la candidature du maire Garneau, qui se dit libéral et l'ami de M. Turgeon !

Le secrétaire Bérubé est aussi connu comme un bleu azur, et le président Marois est poivre et sel. Le prétendu mouvement ouvrier en faveur de la candidature de M. Garneau n'est donc qu'un fond qu'une manigance politique, un petit mouvement de flanc imaginé par les réformistes pour conserver le pouvoir à l'Hotel-de-Ville. Il suffit de démasquer leurs petites batteries pour les réduire au silence.

Pour prouver que nous connaissons bien cette engeance, nous rappellerons un incident qui s'est produit en juin dernier. Un ouvrier écrivait à la Vigie qu'une circulaire venait d'être lancée du Conseil Central interdisant aux membres des unions ouvrières de faire partie d'aucun club libéral et exprimant pleine confiance en l'administration Garneau. Le secrétaire Bérubé nia le fait dans l'Événement; nous offrîmes de lui montrer la circulaire, et il ne dit plus mot. Nous avions dit la vérité.

Pourquoi cette déclaration de guerre aux clubs libéraux, et de confiance au maire Garneau? Celui-ci est donc considéré comme un auxiliaire précieux pour le parti bleu? Il est temps que ce jeu finisse. Nous n'en accusons pas le Conseil Central National, dont les membres en général sont de bonne foi. Ils ont seulement tort de laisser la direction de leurs affaires aux mains d'une petite clique de politiciens, qui leur joueront quelque mauvais tour. Nous les avertissons du danger.

Le sans gêne avec lequel on escamote les résolutions sous le couvert de l'opinion des sociétés affiliées sans même les consulter, ne serait souffert dans aucune société délibérante.

Insolent procédé

De quel droit le président et le secrétaire du Conseil National des Métiers et du Travail engagent-ils le vote de tous les membres des unions ouvrières en faveur de tel ou tel candidat, deux mois avant les élections? C'est un véritable attentat à la liberté de l'électeur.

Etes-vous libres, oui ou non, ouvriers de Québec? Souffrirez-vous qu'on vous traite comme des esclaves, comme de simples machines à voter sous la dictée de quelques individus?

Nous savons que non. Votre indépendance, votre expérience des affaires publiques, vous mettent au-dessus de pareils coups de main.

D'ailleurs, il ne faudrait pas connaître la nature humaine pour croire qu'un trac aussi grossier puisse avoir le moindre succès. Je sais bien une chose, nous disait hier un brave homme : c'est que, si quelqu'un s'avise de disposer de son vote à l'avance, sans me consulter, ce serait suffisant pour me faire voter contre lui!

Depuis quand deux ou trois individus peuvent-ils promettre de livrer le vote de 10,000 électeurs?

Prenez-y garde, ouvriers de Québec! Ces gens-là seraient capables de vous enrôler dans l'Armée du Salut.

Autre memento

Non seulement les unions ouvrières de Québec ont demandé au maire Garneau de favoriser la demande de la "Ross Rifle Company"; elles l'ont même censuré.

Les factotums du Conseil National ont-ils oublié d'avoir signé le document suivant, qui est une censure motivée?

Québec, 13 décembre 1906.

A Son Honneur le Maire et MM. les échevins de la cité de Québec,

Messieurs,

Considérant que tous les citoyens de la cité de Québec doivent unir tous leurs efforts et leur énergie pour attirer au milieu de nous de nouvelles industries, et surtout conserver celles que nous possédons déjà;

Considérant que la fabrique Ross Rifle Coy pourrait difficilement trouver dans d'autres quartiers les avantages que lui procurent les "Cove Fields" pour son développement et sa sûreté, sans nuire à la beauté ni aux intérêts de la ville;

Considérant que cette fabrique ne peut pratiquement utiliser le terrain qui lui reste pour la nouvelle construction qu'elle se propose d'élever;

Considérant que la compagnie Ross Rifle procure actuellement de l'emploi à plus de cinq cents ouvriers et qu'elle distribue plus de \$5,000 de salaires par semaine;

Considérant que, par l'addition proposée, cette compagnie doublera le montant en salaires précié ainsi que le nombre d'ouvriers à son emploi;

Considérant enfin que quelques sacrifices doivent être faits pour assurer l'existence et la prospérité de cette compagnie;

Il est résolu : Que le Conseil Central National des Métiers et du Travail de Québec croit de son devoir de faire des instances auprès du Conseil-de-Ville de Québec, le priant respectueusement de bien vouloir reconsidérer la décision qu'il a prise au sujet de la demande que lui a faite la Ross Rifle Company, et de recommander au Gouvernement Fédéral, d'accorder à cette compagnie le terrain qu'elle demande, afin de lui permettre de faire les agrandissements et les améliorations projetées.

Le tout humblement soumis. (Signé) GEO. MAROIS, Président. Par J. PH. SIMARD, Secrétaire.

Le maire Garneau et les ouvriers

L'hiver dernier, lorsque les échevins Lavigneux, Dinan, Madden, se battaient au comité des Chemins pour que les ouvriers de la Corporation eussent la même paie l'hiver que l'été, n'est-ce pas le maire Garneau qui déclarait que c'était chose impossible, qu'il n'y fallait pas songer, qu'il n'y avait pas d'argent, que les crédits votés étaient insuffisants?

Il fallut que les ouvriers du comité des Chemins se missent en grève en mai dernier pour forcer la main au maire et à ses amis, et ce ne fut que lorsqu'on eut augmenté le salaire des employés de bureaux qu'on fit droit aux légitimes réclamations des ouvriers, de mauvais cœur et en rechignant.

Est-ce pour cela que MM. Marois, Simard et Bérubé disent : Merci, monsieur le maire; vous êtes notre homme?

Propos municipaux

A la dernière séance du Conseil, à propos du pro-maire, l'échevin Duquet crut bien faire en demandant à ses adversaires d'attendre.

—Au prochain terme vous aurez votre tour, dit-il.

—Oui, bougonne l'échevin Shink, au prochain terme nous serons dehors! (Rires.)

Le maire s'est offusqué lorsque l'échevin Lavigneux a demandé des nouvelles du règlement Paquin.

Depuis quand désigne-t-on un règlement par le nom de son auteur? Mais on dit bien : l'administration Garneau! Pourquoi pas le règlement Paquin?

On nous informe que la Semaine Commerciale a été renvoyée de l'Hotel-de-Ville, par ordre du maire.

Notre confrère avait osé critiquer l'administration Garneau, voyez-vous. Les municipaux ne liront à l'avenir que des dithyrambes et des idylles.

Qui parlait donc d'autocrate? Tout de même, il ne manque pas d'échevins réformistes qui commencent à trouver que Son Honneur manque parfois de tact.

Depuis notre dernière revue du règne des faibles, le prince régnant n'est plus connu que sous le nom de Son Honneur le maire Fiasco. La rime n'est pas riche, mais cela sonne si bien avec San Francisco!

A quand le rapport du trésorier de la Cité pour l'année terminée le 30 avril dernier? On y met le temps!

Qui a changé d'idée?

Voilà que ça recommence. Le Soleil et l'Événement (le bel attelage!) publient simultanément l'éloge du maire Garneau, par deux auteurs en collaboration, Bérubé et Marois. Ces deux compères prétendent parler au nom des unions ouvrières pour offrir un second terme à Son Honneur.

Cette supplique aura-t-elle le même succès que celle que le même corps adressait l'an dernier au même magistrat, en faveur de l'Armurerie Ross?

Les deux documents méritent une place côte à côte :

Conseil Central National des Métiers et du Travail. Québec, 9 novembre 1906.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre la résolution suivante du Conseil Central National des Métiers et du Travail de Québec, adoptée à sa séance du 6 courant!

"Considérant qu'il est de l'intérêt de notre ville que les industries progressent et que nous devons les aider à prospérer;

"Considérant que la "Ross Rifle Company" est une industrie qui mérite toute notre sollicitude, il est proposé, secondé et résolu :

"Que le Conseil Central National des Métiers et du Travail de Québec insiste auprès du Conseil-de-Ville pour qu'il recommande au gouvernement Fédéral de céder à la Compagnie Ross Rifle l'étendue de terrain que cette dernière demande dans un but d'agrandissement."

Comme cette amélioration s'impose, et qu'elle procurera à la Compagnie d'employer un plus grand nombre d'ouvriers, le Conseil Central espère que sa prière sera prise en sérieuse considération.

J'ai l'honneur d'être, M. le Maire, Votre humble serviteur, (Signé) - GEO. MAROIS, Président. PH. SIMARD, Secrétaire.

Conseil Central National des Métiers et du Travail de Québec, 692, rue St-Vallier. Québec, le 5 décembre 1907.

A Son Honneur le Maire, M. J. Geo. Garneau, Québec.

Monsieur,

C'est avec une vive satisfaction que je vous transmets une copie d'une résolution adoptée avec enthousiasme et au milieu de longs et vifs applaudissements par les délégués de Conseil Central National, à la dernière séance, et dont je suis autorisé de vous transmettre copie.

Proposé et résolu : Que les délégués formant ce Conseil et représentant vingt-quatre unions nationales de métiers, prient respectueusement Votre Honneur de se porter candidat pour la mairie aux prochaines élections municipales.

Que ce Conseil et tous les membres des unions nationales vous promettent leur plus ferme et sincère appui.

Adopté unanimement. Espérant, monsieur le maire, que vous vous rendrez au désir du Conseil Central National des Métiers et du Travail, permettez-moi de me soussigner.

Vous respectueux et dévoué serviteur, Z. BÉRUBÉ, Secrétaire-archiviste, 57, Signaï. Certifié par GEORGES MAROIS, Président.

On se rappelle que M. le maire jeta au panier la requête de 1906, et que le Conseil Central revint vainement à la charge, demandant au maire de reconsidérer sa décision.

Merci, Votre Honneur, s'écrient aujourd'hui les mêmes suppliants, avec force courbettes. Ils lui promettent "leur plus ferme et sincère appui"! C'est toujours deux votes connus!

Plaisanterie à part, nous protestons contre cette obséquiosité de battus contents qui affectent ces deux personnages. Ils ne représentent certes pas le sentiment du peuple ouvrier de Québec. Celui-ci a encore sur le cœur l'injustice criante commise l'hiver dernier par le maire Garneau et sa suite. Si aujourd'hui l'Armurerie Ross est forcée de renvoyer un certain nombre de ses ouvriers faute d'espace pour fabriquer les petites armes, c'est grâce à la soi-disant Réforme, c'est grâce à ce même maire Garneau, de la Grande-Allée.

Ce fut un immense éclat de rire dans tout St-Roch et St-Sauveur, lundi soir, quand on lut dans l'Événement et le Soleil, à la même heure, que tous les membres des unions ouvrières promettaient leur appui au maire Fiasco, alias Francisco. De quel droit engage-t-on ainsi notre liberté d'électeurs? Quand nous a-t-on consultés? disaient ces braves gens. Que connaissons-nous du maire? On ne peut seulement pas l'approcher sans faire antichambre et sans lui faire passer sa carte par un messenger galonné. Il n'est peut-être pas un corps de métier qui n'ait été maltraité sous son administration. Un autre meilleur! voilà le cri général.

Les ouvriers de Québec ne se contredisent pas ainsi à un an d'intervalle. On s'en convaincra bientôt.

Un mot en faveur des petits employés

Les travailleurs partout s'agitent pour obtenir une augmentation de leurs gages afin d'être en état de faire face à l'accroissement du coût de la vie et de soutenir leurs familles.

Les hommes sages et charitables prêtent l'oreille à leurs demandes, quand elles ne sont pas exagérées, et se font un devoir d'y acquiescer.

Les ouvriers, les artisans raisonnables ne s'opposent pas à ce que le capitaliste s'enrichisse du fruit de leur travail, mais ils réclament un salaire suffisant pour procurer le nécessaire à leurs familles. Ils savent bien que l'égalité sociale est une chimère, une folie, ils ont trop de bon sens pour ne pas comprendre qu'elle exigerait un nivellement contre-nature des talents et des intelligences.

Is ne s'opposent pas à ce que le luxe règne dans les palais pourvu que la misère ne désole pas leurs modestes foyers.

Ils ont droit d'exiger cette part raisonnable de justice et d'égalité, et ceux qui les emploient ont bien tort, dans leur propre intérêt, de leur refuser et de les pousser à la violence. Mais, comme je viens de le dire, ils réussissent tous les jours à améliorer considérablement leur sort.

Malheureusement il est une classe d'hommes contre lesquels il existe des préjugés et qui méritent pourtant la sympathie publique. Ce sont les employés des gouvernements et des grandes municipalités.

Instruits et bien élevés, appartenant à de bonnes familles, ils ont des salaires insuffisants qui leur rendent la vie pénible, misérable.

Comment veut-on qu'un homme de cette qualité vive, surtout s'il a femme et enfants, avec un salaire de cinq, sept et huit cents piastres? Comment peut-il même avec mille piastres se loger convenablement et pourvoir à la subsistance, à l'habillement et à l'éducation de ses enfants?

Est-il étonnant que pour faire face à des dépenses imprévues et nécessaires, il s'endette et se mette entre les mains des usuriers?

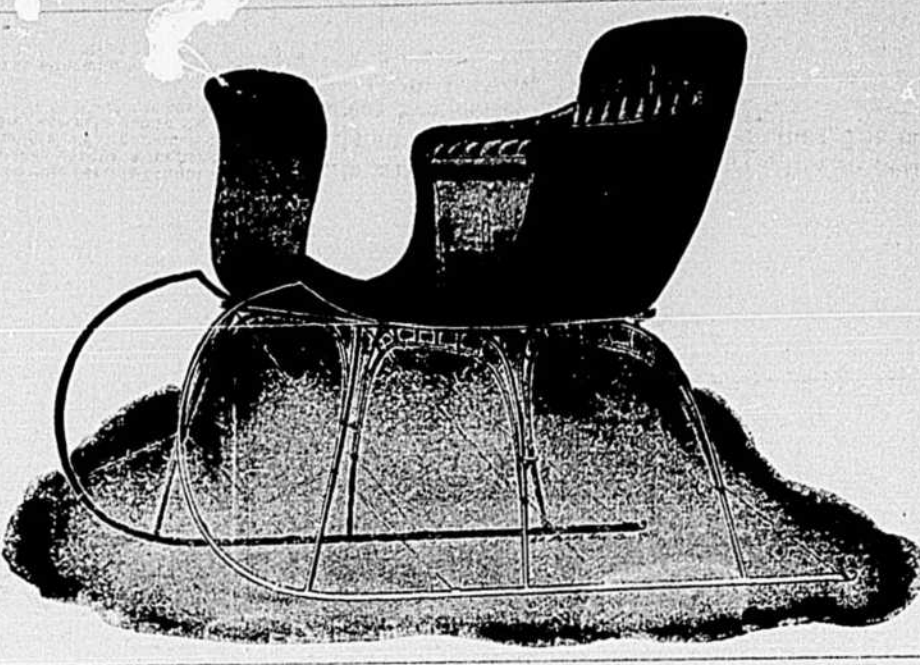
Est-il étonnant que dans un moment de désespoir, il ait la mauvaise

idée de se suicider?

Le Journal de Québec, à Montréal, offre en prime des avantages extraordinaires. Nous y joignons que des voyages en Europe, pianos, photographes Pathé, sont donnés à des conditions de concours qui semblent des plus faciles. C'est la première fois, croyons-nous, qu'une revue organise un aussi considérable concours. Demandez un numéro specimen. Le Journal de Québec, Montréal, Canada.

LE VRAI SLEIGH

SPEEDER "AMERICAIN"



LE SLEIGH LEGER qu'il vous faut : Le SLEIGH qui donnera le plus d'avantage à votre cheval. SLEIGH Solide, Rigide, construit spécialement pour la grande vitesse. NOUS EN AVONS DE PLUSIEURS MODELES

Assortiment complet de VOITURES D'HIVER de tous genres. NOS LIGNES VOUS INTERESSERONT. UNE VISITE S'IL VOUS PLAÎT. Sleighs, Bob-Sleighs, Harnais, Robes de Carrioles, Laveuses et Tordeuses, Machines à Tricoter, etc., etc., etc.

P. T. LEGARE

Manufacturier et Importateur - - 273 rue St-Paul, Québec

Choix considérable de Plumes-fontaine CADEAUX de NOEL et JOUR de L'AN



Tél. 1123 I. P. DERY & Fils, 59 rue Dalhousie

BANQUE DE MONTREAL SUCCURSALE ST-ROCH COIN DES RUES DU PONT ET ST-JOSEPH DEPARTEMENT D'EPARGNES INTERET CREDITE 4 FOIS L'AN H. DES RIVIERES, GERANT.

LA COMPAGNIE DE GAZ Frontenac L'installation de la Cie du Gaz Frontenac est maintenant en opération. Nos Ingénieurs sont à faire l'épreuve complète des machines. Le Gaz sera fourni aux consommateurs dans bien peu de jours. Nous désirons installer toutes les conduites possibles avant l'hiver. Notre représentant se fera un plaisir d'aller vous voir. S'il vous plaît téléphonez au No 152. Compagnie de Gaz Frontenac TELEPHONE No. 152 BUREAU 140 rue St-Jean

JEAN DROLET BOUCHER DE LARD ET DE BOEUF No. 41, Marche Champlain QUEBEC. Lard frais et salé, Bœuf frais et salé, Jambon, Saucisson, Graisse, Beurre, Gôtes, Viandes hachées, etc.

HUITRES! HUITRES! EN GROS ET EN DÉTAIL La saison des Huitres est ouverte et comme les années passées des mesures ont été prises pour donner aux clients la plus entière satisfaction, au RESTAURANT N. MORIN 44 Rue Garneau. Les familles pourront s'en procurer à la douzaine, au cent et au quart.

LA VIGUEUR & HUTCHISON Importateurs de PIANOS ET D'ORGUES Seuls représentants à Québec des célèbres pianos Heintzman & Co. (les favoris des artistes) et des merveilleux pianola-pianos de la célèbre marque Autopiano de New-York. Notre assortiment comprend constamment un choix d'auprès 50 pianos des meilleures marques. SPECIALITÉ : Orgues d'Eglises et de Chapelles. Nos prix sont les plus bas, notre assortiment le plus considérable et nos termes de paiements les plus faciles. Lavigueur & Hutchison 81-83 et 85 rue St-Jean - Succursale 54 rue St-Joseph

Le ministre des travaux publics recevra jusqu'à samedi 7 janvier 1908, inclusivement, des soumissions pour le parachèvement du débarrasement à Pointe-aux-Trembles, comté de Portneuf, Qué., lesquelles devront être cachetées, adressées au sous-secrétaire et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots : "Soumissions pour débarrasement à Pointe-aux-Trembles." On peut consulter les plans et devis au ministère des travaux publics, à Ottawa; aux bureaux de M. A. E. Deary, ingénieur résident, à la base du bureau de poste Québec; de M. C. Desjardins, à la base du bureau de poste, Montréal; et au bureau du maître de poste de Pointe-aux-Trembles, P. Q. Les soumissions devront être libellées sur les imprimés que le ministère fournit à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires. Un chèque de deux mille cinq cents dollars (\$2,500.00) à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera considéré comme l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée, refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat. Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront renvoyés. Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, FRED. GELINAS, Secrétaire. Ministère des travaux publics, Ottawa, 6 décembre 1907. S. B.—Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de Pavis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

CHEZ BEAUTEY POUR NOEL Fruits cristallisés, Fruits au sirop, Dragées Françaises, Nougat, 30c la boîte, Raisin de table 30c et 35c lb, Dates farcies, Dates, 10c le paquet d'une lb. Figues en petits paniers 35c, Figues, 15c la livre, Noix de Grenoble, 22c la livre, Amandes tendres, 20c la livre, Bonbonnières et chocolat, Bonbonnières et fruits, Bonbonnières et dragées. H. BEAUTEY, 22 rue de la Fabrique Haute-Ville, Québec.